



CONVENTION SUR LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE

Distr.
GÉNÉRALE

UNEP/CBD/BSWG/6/1/Add.1
19 novembre 1998

FRANÇAIS
ORIGINAL: ANGLAIS

GRUPE DE TRAVAIL SPÉCIAL À COMPOSITION NON LIMITÉE SUR LA PRÉVENTION DES RISQUES BIOTECHNOLOGIQUES

Sixième réunion
Cartagena, 14-19 février 1999

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ANNOTÉ

1. Le Groupe de travail spécial à composition non limitée sur la prévention des risques biotechnologiques a été constitué en vertu de la décision II/5 de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique (UNEP/CBD/COP/2/19). Le groupe a tenu cinq réunions, respectivement à Aarhus, au Danemark, du 22 au 26 juillet 1996, et à Montréal du 12 au 16 mai 1997, du 13 au 17 octobre 1997, du 5 au 13 février 1998 et du 17 au 28 août 1998. Le rapport de la cinquième réunion est présenté dans le document UNEP/CBD/BSWG/5/3. La sixième réunion du Groupe de travail spécial à composition non limitée sur la prévention des risques biotechnologiques se tiendra à Cartagena, du 14 au 19 février 1999. Elle sera précédée de réunions régionales et interrégionales les 12 et 13 février 1999 et suivie d'une réunion extraordinaire de la Conférence des Parties les 22 et 23 février 1999.

Point 1. Ouverture de la réunion

2. La réunion aura lieu au Centro de Convenciones, Cartagena de Indias, Getsemani. Carrera 8a, AA 6031, Cartagena, Colombie. Elle sera ouverte le dimanche 14 février 1999, à 10 heures, par le Président du Groupe de travail, M. Veit Koester (Danemark).

Point 2. Adoption de l'ordre du jour

3. L'ordre du jour (UNEP/CBD/BSWG/6/1) sera présenté au Groupe de travail pour examen et adoption.

Point 3. Confirmation de la composition du Bureau

4. Au paragraphe 2 de sa décision IV/3, la Conférence des Parties, à sa quatrième réunion, avait stipulé, entre autres, :
- « a) Que le Bureau du Groupe de travail spécial à composition non limitée sur la prévention des risques biotechnologiques sera composé des représentants des pays suivants : Argentine, Bahamas, Danemark, Éthiopie, Fédération de Russie, Hongrie, Inde, Mauritanie, Nouvelle-Zélande et Sri Lanka;
 - b) Que les membres du Bureau resteront en fonction, sous la présidence de M. Veit Koester (Danemark) jusqu'à l'adoption du Protocole sur la prévention des risques biotechnologiques.»
5. À sa cinquième réunion, le Groupe de travail spécial à composition non limitée a confirmé les candidatures ci-après en vue de la composition du Bureau:

M. Veit Koester (Danemark) (Président)
M. Behren Gebre Egziabher Tewolde (Éthiopie)
M. Mohamed Mahmoud Ould el Gaouth (Mauritanie)
M. Diego Malpede (Argentine)
S.E. Mme. Lynn Holowesko (Bahamas)
M. Ervin Balazs (Hongrie)
M. Alexander Golikov (Fédération de Russie)
M. R.H. Khwaja (Inde) [*en remplacement de Mme. A.K. Ahuja*]
M. D.B. Bathiya Sumithraarachchi (Sri Lanka) et
M. Darryl Dunn (Nouvelle-Zélande)

Point 4. Organisation des travaux

6. Le Groupe de travail spécial à composition non limitée est invité à convenir de l'organisation de ses travaux en vue de s'acquitter du mandat qui lui a été confié dans les délais impartis par la Conférence des Parties.
7. À sa cinquième réunion, le Groupe de travail était convenu que les dispositions arrêtées à ses réunions antérieures seraient maintenues pour la sixième réunion. En conséquence, il y aura un Sous-groupe I, un Sous-groupe II, un Groupe de contact 1 et un Groupe de contact 2, composés des mêmes représentants principaux qu'à la cinquième réunion. Les Coprésidents des quatre groupes resteront en fonction, dans la mesure du possible. Les représentants membres des groupes auront le même mandat, à savoir débattre à fond et établir un texte à soumettre à la Plénière. Quelques modifications pourraient cependant s'avérer nécessaires. Le Groupe de contact 1 travaillerait surtout avec le Sous-groupe I, mais collaborera également avec le Sous-Groupe II (paragraphe 64 du rapport de la cinquième réunion).

Point 5. Élaboration d'un Protocole sur la prévention des risques biotechnologiques conformément à la décision II/5 de la Conférence des Parties

8. À ses troisième, quatrième et cinquième réunions, le Groupe de travail avait élaboré un mécanisme permettant aux Gouvernements d'élaborer des textes de synthèse sur lesquels seront fondées les négociations futures. Le texte récapitulatif des projets d'articles découlant de ces réunions, figurant à l'annexe I au rapport du Groupe, est soumis à la présente réunion dans un document intitulé « Texte de synthèse révisé des projets d'articles » (UNEP/CBD/BSWG/6/Inf.1).

9. Il est prévu qu'à la sixième réunion, le Sous-groupe de travail I conservera son mandat d'étudier les Articles 4 à 16, tandis que le Sous-groupe de travail II se chargera des Articles 17 à 27, ainsi que des Articles 1, 2 et 34. Le Groupe de contact 1 poursuivra l'examen des Définitions (Article 3) et des Annexes tandis que le Groupe de contact 2 sera saisi des Questions institutionnelles/juridiques et des dispositions finales (Préambule, Articles 28 et 33 et 35 à 42). Il convient de noter que les articles mentionnés ci-dessus portent les numéros arrêtés dans le « Projet de texte de négociation » (UNEP/CBD/BSWG/6/2).

10. Comme suite aux décisions prises par le Groupe de travail spécial à sa cinquième réunion, le Secrétariat a mis au point le document ci-après, pour faciliter les délibérations du Groupe:

Projet de texte de négociation (UNEP/CBD/BSWG/6/2)

Point 6. Adoption du texte final d'un Protocole sur la prévention des risques biotechnologiques et du rapport de la réunion

11. Le Groupe de travail spécial à composition non limitée sur la prévention des risques biotechnologiques examinera et adoptera le texte final et le rapport de la réunion.

Point 7. Clôture de la réunion

12. La réunion sera close le vendredi 19 février 1999.

Annexe

LISTE DES DOCUMENTS DE LA SIXIÈME RÉUNION
DU GROUPE DE TRAVAIL SPÉCIAL À COMPOSITION NON LIMITÉE
POUR LA PRÉVENTION DES RISQUES BIOTECHNOLOGIQUES

<u>Cote</u>	<u>Titre</u>
UNEP/CBD/BSWG/6/1	ORDRE DU JOUR PROVISOIRE
UNEP/CBD/BSWG/6/1/Add.1	ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ANNOTÉ
UNEP/CBD/BSWG/6/2	PROJET DE TEXTE DE NÉGOCIATION
UNEP/CBD/BSWG/6/Inf.1	COMPILATION DE NOUVEAUX PROJETS DE TEXTES SOUMIS PAR LES GOUVERNEMENTS (CLASSÉS PAR ARTICLE) (reportés de BSWG5)
UNEP/CBD/BSWG/6/Inf.2	TEXTES SOUMIS PAR LES GOUVERNEMENTS (présentés avant BSWG5)
